



Achat d'un produit par cb et paiement un an plus tard

Par **PRELE**, le **07/11/2008** à **18:44**

Bonjour,

J'ai acheté en septembre 2007 un article par correspondance, je l'ai payé par CB en trois fois. Suite au changement de logiciel du commerçant, celui-ci n'a jamais pu débiter la somme sur ma CB.

Aujourd'hui, en novembre 2008, il me relance et me demande de payer.

A-t-il le droit un an après?

Merci pour votre réponse